

INTRODUCTION



Avec mon admiration
et ma reconnaissance,
A Madame Perrier et A. Lavabre
A la mémoire de M.T. Personnaz
*"qui ont été des agents
du développement paysan
avant beaucoup d'autres..."*
Je dédie ce livre.

T A B L E D E S M A T I E R E S

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : POURQUOI UNE ORGANISATION D'ETUDES AGRICOLES PAR CORRESPONDANCE À ANGERS EN 1927 ?	
1.1. POUR UNE AGRICULTURE DE PETITS EXPLOITANTS : ETAT ET SYNDICALISME	
1.11. Une agriculture "artisanale" retardée dans son évolution	11
1.12. Les insuffisances d'une politique d'enseignement agricole parcimonieuse	17
1.13. Des oeuvres d'enseignement agricole sous toutes les formes par les Syndicats Agricoles	25
1.2. LE COURANT CATHOLIQUE ET SON ROLE MOTEUR DANS LE MONDE AGRICOLE	
1.21. Le Mouvement Social Catholique : A.C.J.F., Semaines Sociales, Semaines Rurales, Action Populaire	32
1.22. Les Jésuites et l'éducation des jeunes : quelle place pour l'enseignement agricole ?	45
. Deux "facultés agricoles" Purpan et Angers ..	45
. Les E.A.C. de Purpan	49
1.23. Un même fondateur pour le C.E.R.C.A. et la J.A.C. : Le Père FOREAU	54

CHAPITRE 2 : LE CHOIX D'UNE METHODE DE TRAVAIL

2.1. DEUX INFORMATEURS PRIVILEGIES : LE BULLETIN MENSUEL "CERCA" ET LA REVUE DES ANCIENS "ELITES" COMME BASE DE NOTRE CORPUS	61
2.11. Repérage a posteriori des rubriques du Bulletin "CERCA" et de la revue "ELITES"	67
2.12. Le Bulletin Mensuel "CERCA" : Caractéristiques du "contenant"	68
2.13. Grille d'analyse des Bulletins Mensuels "CERCA"	72
2.14. La revue des Anciens : "ELITES"	76
2.15. Grille simplifiée pour l'analyse de la revue "ELITES"	79
2.2. QUELLE UTILISATION ALLIIONS-NOUS FAIRE DE LA GRILLE D'ANALYSE DU B.M. "CERCA" ?	8
2.21. Première direction de recherche : Le calcul de la surface rédactionnelle	82
2.22. Deuxième direction de recherche : L'analyse thématique a posteriori de la rubrique "Le mot du Directeur"	82
2.23. Troisième direction de recherche : Les contenus de Sociologie ou "Enseignement social"	83

CHAPITRE 3 : LES ELEVES DU CERCA, STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT, METHODES

3.1. CE QUE LE CALCUL DE LA SURFACE REDACTIONNELLE DES RUBRIQUES DU B.M. ET LEUR OBSERVATION NOUS REVELENT DES CARACTERISTIQUES CERCA	87
---	----

3.2.	LA SECTION "PAYSANS", UN FILIERE "LOURDE" POUR UNE POPULATION MAJORITAIRE	100
3.3.	L'"APPRENTISSAGE", UN NIVEAU POUR LA MASSE DES JEUNES OBLIGES A SE FORMER	107
3.4.	LE COURS DE PERFECTIONNEMENT, UN PASSAGE OBLIGE POUR FAIRE PARTIE DE L'ELITE PAYSANNE	109
3.5.	LE PALMARES COMME STIMULANT DE MOTIVATION	113
3.6.	EN MARGE DE TOUTE LEGISLATION SUR LE TERRAIN DES SYNDICATS : "UNE STRUCTURE PRIMAIRE DIFFUSANT UN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS UN ESPRIT SUPERIEUR".....	119
3.7.	AU POINT NEVRALGIQUE DE LA METHODE : LES MONITEURS	129
CHAPITRE 4 : REPRESENTATION DE L'EDUCABILITE DE L'ELEVE D'APRES LE "MOT DU DIRECTEUR"		
4.1.	LE "MOT DU DIRECTEUR" ET SES GRANDS THEMES	136
4.2.	PREMIER THEME ; L'ELEVE : LES DIMENSIONS DE SON EDUCABILITE	147
4.3.	Un TRAVAIL personnel soutenu, où trouve à s'investir une INTELLIGENCE "native"	149
4.31.	Un travail personnel soutenu	149
4.32.	Une INTELLIGENCE "native" qui s'investit pleinement dans le travail scolaire et professionnel	151
4.4.	LA MOTIVATION DES ELEVES : "Une intense soif d'apprendre, génératrice de l'expansion du CERCA"	157
4.5.	UNE RELATION PEDAGOGIQUE D'ENCOURAGEMENT : moteur de la motivation des élèves	160
4.6.	LE MILIEU SOCIO-CULTUREL : Handicap ou tremplin pour la formation ?	164

4.61. Les conditions matérielles de travail sont souvent défavorables	164
4.62 Des conditions psychologiques et culturelles difficiles	167
4.63. CERCA et JAC : concurrence ou complémentarité	169

CHAPITRE 5 : PREMIERE FINALITE DU CERCA : L'HOMME
QU'IL VEUT EDUQUER : "UNE VERITABLE ELITE
RURALE" d'après le mot du Directeur

5.1. "Soyez des ELITES"... "Devenez des CHEFS".....	175
5.2. UNE ELITE DE L'ESPRIT : "Les plus compétents en agriculture"	179
5.3. UNE ELITE DU COEUR ET DU CARACTERE	183
5.31. "La trempe du caractère"	185
5.32. La droiture et l'honnêteté	186
5.33. Le dévouement à la cause paysanne	187
5.34. Justice et charité	192
5.4. LA REFERENCE CHRETIENNE DE L'ELITE RURALE	194
CONCLUSION : L'HOMME SELON L'ESPRIT DU CERCA	201

CHAPITRE 6 : QUELLE REPRESENTATION DE LA PAYSANNERIE
ET DE SON RAPPORT AUX AUTRES ENTITES DU
CORPS SOCIAL apparaît dans le mot du
Directeur ?

6.1. LES VALEURS PAYSANNES : Un patrimoine à faire valoir	207
6.2. PAYSANNERIE ET NATION : "Refaire la France".....	212

6.3.	LES POUVOIRS PUBLICS ET LA PAYSANNERIE : "des citoyens de seconde zone" ?	215
6.4.	PAYSANS ET CITADINS : des antagonismes difficiles à surmonter	218
6.5.	AVEC LES AUTRES PROFESSIONS : des conflits d'intérêts	223
6.6.	LES PROBLEMES ET LES SOUFFRANCES DE LA PAYSAN- NERIE	225
6.7.	SES FAIBLESSES ET SES "DEFICITS" : "masse amorphe"	232

CHAPITRE 7 : DEUXIEME FINALITE : L'ACTION PROFESSION-
NELLE AGRICOLE : ORGANISATION ET PROGRES
DE L'AGRICULTURE

7.1.	"OPERER LE REDRESSEMENT nécessaire"	238
7.2.	LA VICTOIRE DE LA PAYSANNERIE : "Devenir la première profession du pays"	240
7.3.	"LA FOI, CONDITION DU SUCCES"... "devenir fiers, éperduement fiers de notre profession"	244
7.4.	"DEVENIR CAPABLES DE DEFENDRE" SA PROFESSION ...	247
7.5.	UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE : puissante, libre, en dépendance de l'organisation syndicale	253
7.6.	L'UNION DANS LA PROFESSION : "Une grande Union qui rassemble toutes les forces paysannes".....	259
7.7.	L'APRES-GUERRE : "Faire venir le progrès".....	265

CHAPITRE 8 : UN CONTENU PORTEUR DU SENS

L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DES "PAYSANS"

8.1. L'ENSEIGNEMENT SOCIAL, une matière centrale : spécificité de l'Ecole d'Angers	273
8.2. LES MANUELS D'ENSEIGNEMENT SOCIAL : Unité d'inspiration des manuels successifs	279
8.3. LES CONTENUS DE L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE LA SECTION "PAYSANS" : les grands thèmes et leur spécificité	287
8.31. UN THEME POUR L'APPRENTISSAGE : "LA VIE PERSONNELLE", une conception de l'homme ...	289
8.32. THEMES DU COURS DE PERFECTIONNEMENT : une conception de la société	295
8.33. ANALYSE DU SOUS-THEME "EDUCATION ET INSTRUCTION"/Encyclique	302
8.4. QUEL SENS DONNER A CETTE REFERENCE CONSTANTE D'ANGERS A L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE L'EGLISE ?..	309
CONCLUSION	317

ANNEXES

- . Les deux premières années des E.A.C. de Purpan
(A 1, A 2, A 3)
- . Taux de déperdition des classes 1937-38, 1949-50,
1955-56 (D 1, D 2, D 3)
- . Lettre du Père GUILLOUX à Monsieur BOUGAULT (F 1)
- . "Ce n'est pas en gémissant qu'on remporte les
victoires..." C.E.R.C.A. n° 93, décembre 1937 (F 2)

- . Programmes Enseignement Social : 1927-30 (G 3),
1930-33 (G 4), 1936-38 (G 5), 1939-42 (G 6),
1944-45 (G 7), 1946-49 (G 8), 1950-57 (G 9)
- . Questionnaire Enseignement Social :
La famille (G 10), lois et moeurs contre la
famille (G 11), Education et instruction (G 12),
(1930) la famille (G 13)
- . Compte-rendu de sociologie 1940 (G 14)

BIBLIOGRAPHIE 326

CHAPITRE 8

UN CONTENU PORTEUR DU SENS

L'ENSEIGNEMENT SOCIAL

DES

" P A Y S A N S "



Publicité EAC - Entre-deux-guerres

8.1. L'ENSEIGNEMENT SOCIAL, une matière centrale :
spécificité de l'Ecole d'Angers

Cette hypothèse de la position centrale de la "sociologie", nous a été suggérée par le calcul des fréquences d'apparition des diverses matières par rapport au total d'"années-formation" existant au CERCA, en 1942-43 (1) ; années où les effectifs d'élèves ont culminé à plus de treize mille et où étaient en place le maximum de filières et de spécialisations. Trente quatre sortes de disciplines étaient dispensées, cette année-là au CERCA, dans quarante sept classes ou années de cours.

La plupart des disciplines techniques étaient enseignées, en moyenne, dans sept ou huit classes. Deux d'entre-elles se démarquaient nettement : l'Agriculture et la formation ménagère, dispensées respectivement dans vingt trois et vingt et une classes : nouvel indice de la place prépondérante occupée au CERCA par les Paysans et les Paysannes. Mais le record est tenu par l'Enseignement social. Il a été trouvé présent dans quarante trois classes sur les quarante sept dénombrées, soit 91 % d'entre-elles. Quelle que soit la filière d'appartenance, les élèves bénéficiaient d'un enseignement social. Première confirmation qu'il s'agit là d'une discipline centrale au CERCA.

Une remarque s'impose cependant, avant d'aller plus loin. Les concepts d'"enseignement social" et de "sociologie" étaient, pendant cette période, utilisés indifféremment par le CERCA pour désigner la même discipline.

(1) Cf graphique C₂, p. 93. Les matières au CERCA.

Comme nous le verrons plus loin, il y a antinomie entre ces deux termes, le premier désignant une science normative, le deuxième une science positive. Une réflexion, à ce sujet, du P. de Montbron apporte un premier élément de réponse à la question que nous nous posons : "Le mot de SOCIOLOGIE, affirme-t-il (2), venait d'un manuel du Père du Passage, employé pendant tout un temps par le CERCA (avant 1940). Il se rattachait à une conception médiévale ou du moins pré-cartésienne de la science qui devait marquer la dynamique de l'homme qui savait". Et il ajoute "Le CERCA proposait un savoir normatif et les premiers maîtres n'avaient pas le goût de mettre à part un savoir positif". Donc le terme de sociologie serait ici impropre. Nous continuerons cependant à utiliser les deux pour désigner la discipline, objet du présent chapitre. En effet, (après vérification au niveau des questionnaires CERCA, à différentes périodes), même si une priorité au concept d'"Enseignement social" semble avoir été donnée après 1945, le terme de "sociologie" ne fut pas abandonné et il titrait, lui aussi, un enseignement à caractère normatif.

- L'Enseignement social avait-il été une spécificité de l'Ecole d'Angers ?

Il est attesté comme tel par les dirigeants du CERCA dès l'origine, et tout au long de l'époque étudiée. Dans le règlement de septembre 1927, les fondateurs de l'EACA expriment leur décision de l'inclure parmi les objectifs de la nouvelle formation. Il fera partie intégrante de son esprit :

(2) MONTBRON (H. de) Correspondance inédite 5.06.84 p. 15

"A côté de l'enseignement technique qui vous aidera à produire plus et mieux, il vous faut un enseignement social qui peut se résumer ainsi : Unissez-vous pour vous entr'aider :

- Dans les Syndicats communaux, groupés en union régionale ;
- Dans les Mutuelles Agricoles qui vous garantissent contre les accidents, l'incendie, la mortalité du bétail, etc... ;
- Dans les Caisses rurales de Crédit ;
- Dans les Caisses d'Allocations familiales, etc.

Il vous faut sur ces points une doctrine, des renseignements pratiques, des expériences : nous vous fournirons tout cela".

Cela est reconnu par les autres EAC : "CERCA" de décembre 1927 nous apprend que "le Révérent Père DUBRUEL, l'un des organisateurs les plus ardents des E.A.C. et des Semaines Rurales dans le Sud-Ouest", félicite les dirigeants du CERCA, "spécialement d'avoir pu joindre à l'enseignement agricole un enseignement social, qui devient de plus en plus nécessaire". Enfin, commentant le programme social pour l'année scolaire 1928-1929, le rédacteur de "CERCA" (n° 8, mai-juin 1928) affirme :

"Nous avons tenu, à peu près seuls, à avoir un enseignement social. Ecole Supérieure d'Agriculture, nous voulons pour nos élèves une formation agricole totale, c'est-à-dire technique, sociale et par le fait même morale. Ecole catholique, nous ne pouvons pas cacher que l'Eglise, qui laisse une large indépendance aux agriculteurs sur le terrain purement matériel, a des principes nécessaires à tous ceux qui agissent, que ce soit dans le domaine social ou dans le domaine économique ; et que personne, syndiqué, mutualiste, coopérateur, etc., ne peut, sous couleur de je ne

sais quelle neutralité professionnelle, faire fi des principes de justice et de charité, fondement de tout l'ordre social, principes dont l'Eglise est la gardienne et seul interprète autorisé".

Il importe de souligner que le rédacteur n'engage pas seulement le CERCA, mais aussi l'Ecole Supérieure d'Agriculture.

"ESA et CERCA étaient, de ce point de vue, en osmose totale", affirme le Révérent Père de FARCY (3), qui ajoute : "J'ai médusé les professeurs à l'Agro pendant la guerre, en leur disant la part que l'ESA mettait pour les Syndicats, Coopératives, Assurances Mutuelles, etc... C'était un Enseignement social réformiste, mais qui impliquait très fort les élèves dans la participation active à toutes les formes d'Associations".

Dès la fondation de cet établissement, 1898, le P. Vétillart, et ses associés, dans leur volonté de formation d'une élite rurale, outre une dimension de compétence professionnelle plus grande pour attacher à la campagne les jeunes gens des grandes familles terriennes, incluaient "des raisons morales, de morale des relations entre catégories de ruraux".

Les élèves des premières années avaient gardé un souvenir très vif, témoigne le P. de Montbron (4), d'une réunion d'Anciens élèves, tenue à Angers en 1911, sur le thème des "Domestiques de ferme" ou des "Domestiques ruraux" qui fit choc.

On peut lire dans le Bulletin des Anciens de l'ESA n° 2, de décembre 1922, que l'Ecole ne se propose pas seulement de former des techniciens de valeur ... mais des hommes documentés sur les problèmes sociaux : (5)

(3) Interview, mai 1962, sur le CERCA et son enseignement social.

(4) MONTBRON (H. de) Correspondance inédite 9.06.84 p. 25.

(5) NORMAND-D'AUTHON (M.), Avocat à la Cour d'Appel, Professeur d'Economie Sociale. "La Formation du "sens social" à l'Ecole Supérieure d'Agriculture". p. 56-59.

"L'agriculteur ne peut pas se désintéresser des règles de l'Economie sociale, c'est-à-dire des prescriptions que la morale impose aux relations des hommes entr'eux. Il ne peut pas ramener son idéal économique au seul désir de produire le plus abondamment possible aux moindres frais possibles. Il faut qu'il connaisse les règles de justice qui doivent présider aux rapports sociaux... D'un mot, il faut qu'il sache définir et pratiquer le devoir social. Cette connaissance suppose un certain sens social... Elle suppose encore l'étude méthodique des Encycliques de Léon XIII et du Motu proprio de Pie X sur l'Action Populaire Chrétienne... en distinguant scrupuleusement ce qui est solution certaine, enseigné par la doctrine sociale catholique, et ce qui est applications contingentes, pour la réalisation desquelles les initiatives individuelles peuvent se mouvoir librement..." (6)

Enfin, dans la Correspondance mensuelle aux Anciens de l'E.S.A., le Père Guilloux termine l'année 1937 par un appel pressant à l'action sur le terrain professionnel :

"Il y a une Union Nationale des Syndicats Agricoles, 18, rue des Pyramides, Paris. Vous y trouverez une Equipe, ardente, qui a une doctrine corporative conforme aux enseignements de l'Eglise et qui vient de réussir un Congrès paysan à Caen, qui permet les plus légitimes espérances".

"Cette action sera d'autant plus nerveuse qu'y sera apportée une intelligence bien au point. Pour ce faire, lire. Puisque le temps est court, prendre les directives aux documents originaux. Actuellement, vous ne pouvez mieux faire que de lire et de méditer

(6) Bulletin de l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers et de l'Association des Anciens Elèves, n° 2, décembre 1922, 33 rue Rabelais Angers.

les grandes Encycliques : celle sur le Mexique, sur le Communisme et sur le National-Socialisme ... Elles sont lumineuses : de leur ensemble se dégage une doctrine réconfortante, harmonieuse, un équilibre qui arrache des cris d'admiration à nos ennemis eux-mêmes" (7)".

Ces trois témoignages émanant d'acteurs engagés dans l'institution attestent que l'attachement à la formation sociale et l'incitation à l'engagement social étaient une tradition à l'E.S.A. Soulignons, aussi, au passage, la référence aux Encycliques sociales, et "aux principes de l'Eglise", recommandées à quinze ans d'intervalle aux anciens de l'E.S.A. aussi bien qu'aux élèves du CERCA. Discipline centrale au CERCA, attestée comme une spécificité de l'Ecole d'Angers par les dirigeants eux-mêmes. On retrouve une même volonté obstinée de donner un enseignement social chrétien chez Foreau, chez Guilloux et chez de Montbron, de l'aveu même de ce dernier (8), quelles que soient les originalités qui les spécifiaient. Essayons d'analyser plus avant ce qui constitue cette spécificité de l'Enseignement social.

Comment caractériser ses contenus ?

Ceux-ci sont généralement définis par les programmes. Une première série de questions se posait en préalable à toute analyse : Y avait-il un programme unique pour toutes les filières, selon quelle progression se distribuait-il aux différents niveaux ? Quelles permanences et quelles évolutions pouvait-on observer pendant la période 1927-1960 ?

Les questions de fond resteraient ensuite à élucider :

- celle de l'anthropologie qui guide leur définition : quel homme ? quelle société ? quelles valeurs ?

- celle de la relation entre les contenus, l'anthropologie qui préside à leur définition d'une part, et le projet éducatif professionnel et chrétien tel qu'il s'exprime à travers les éditoriaux, d'autre part.

(7) GUILLOUX (R.). Groupons-nous ; autrement, demain... P. 328-329, in Correspondance Mensuelle ESA, n° 135, 15 mai 1937. Il s'agit de Acerbi Animi 19-9-32, Divini Redemptoris et de Mit Brennen der Sorge 14-3-37.

(8) MONTBRON (H. de) Correspondance inédite 8.06.84 p. 25

Pour répondre au premier type de questions, une revue, même rapide, des principaux manuels utilisés aux différentes périodes, par les quatre catégories d'élèves, nous paraissait l'indicateur le plus sûr.

Pour répondre au deuxième type de questions, identifier la composition des programmes et déceler les sources d'inspiration des contenus, (à travers un ou deux thèmes), s'imposait pour représenter comment se réalise la cohérence avec les finalités préconisées par le CERCA.

8.2. LES MANUELS D'ENSEIGNEMENT SOCIAL : Unité d'inspiration des manuels successifs

Au vu des titres de manuels les plus utilisés (9) selon les différentes catégories d'élèves, l'évolution qui se dessine au cours des trente six années, nous amène à distinguer trois périodes :

avant 1940 - de 1940 à 1950 - après 1950

- Avant 1940 : Pendant les trois premières années de lancement du CERCA, il semble que les élèves n'aient pas eu vraiment de manuel à leur disposition, mais plutôt quelques fascicules traitant de problèmes ponctuels du programme. En revanche, le B.M. suggère, à plusieurs reprises, des titres aux moniteurs, sur des sujets complexes tels que Socialisme ou Communisme et propriété, ou encore la formation de l'élite rurale. En général, des publications de l'Action Populaire.

A partir de la rentrée 1933, apparaissent des manuels différenciés, selon les niveaux, dont le plus important est, sans conteste, le Manuel Social Rural, de Noël Drogat(10), SPES. Action Populaire. Il connaîtra sept rééditions et sera utilisé, à partir du Cours Normal, pour toutes les catégories d'élèves et jusqu'en 1968, donc nettement au-delà de la période étudiée. "CERCA" d'octobre 1933 le présente aux élèves :

(9) Cf tableau G₁, p. 280. Les manuels dans l'histoire du CERCA

(10) Ingénieur agricole de Fribourg et ayant fait du jocisme à Enghein, Noël DROGAT arrive à l'Action Populaire en 1926. Collaborateur et continuateur du Père de GANAY pour l'Union Catholique de la France Agricole, le Père DROGAT, tandis qu'il ne cesse de participer à journées et semaines, fait paraître un Manuel Social Rural, en 1933, qui, sous une forme didactique et technique expose tous les problèmes proprement sociaux, économiques, de législation et dans leur perspec-

TABLEAU G 1 - EVOLUTION DES MANUELS DE SOCIOLOGIE - TOUTES FILIERES

Dates approximatives d'utilisation	PAYSANS		ARTISANS		PAYSANNES		ARTISANES
	Apprentissage	Cours Normal	Cours Supérieur	Maîtrise	Apprentissage	Cours Normal	Cours Supérieur
1927-28 1929-30		. Notions élémentaires d'organisation professionnelle B. de LESTAPIS SPES . Code Social Le Syndicat agricole					"La femme à la campagne, ses épreuves, ses responsabilités" Mme de KERENFLECH KERZENE 1932-33
à partir de 1933-34	Morales Bourceau FABRY	. Manuel Social Rural DROGAT 2ème édition . Entretiens de morale sociale BELLENOUE	. Manuel Social Rural Initiation Sociale du Jeune paysan	. Manuel Social Rural COUIGNY	"Pour préparer le bonheur de votre foyer" 1936-36 Y. TROUARD-RIOLLE (thèmes familiaux ménagers agricoles)	. Manuel Social Rural DROGAT	idem
1939	Manuel de sociologie "La Vie paysanne" J.P. HEBRETON	1939-40 1940-41 Manuel de sociologie "La Vie paysanne"			1939-40 "Lettres à ma fille fermière" Mme WEYD	idem	idem
à partir de 1941-42	"La Vie paysanne" J. du PLESSIS	"La Vie paysanne" J. du PLESSIS	"La Vie paysanne" J. du PLESSIS	1944 1946-47	1/ "La Vie paysanne" P.M. WEYD 2/ "Pour préparer le bonheur de votre foyer"	idem "Pour préparer le bonheur de votre foyer"	idem
à partir de 1950-51	"Jeunes Paysans face à l'avenir (3 ans seulement) V.S. PETITLAURENT "La Vie paysanne"	"Jeunes Paysans face à l'avenir" (6 ans) "La Vie paysanne"	"Jeunes Paysans face à l'avenir" "La Vie paysanne"		. La vie paysanne féminine . Pour préparer le bonheur de votre foyer . Lettres à ma fille fermière . Jeunes Paysans face à l'avenir	idem	idem
à partir de 1953-54	"Jeunes paysans face à l'avenir" (1955-56) V.S. PETITLAURENT "De l'Ecole aux Métiers du village" V.S. PETITLAURENT → 1969-70				. Pour préparer le bonheur de votre foyer - Mme TROUARD-RIOLLE . De l'Ecole aux métiers du village - V.S. PETITLAURENT . Manuel social rural (supplément) - DROGAT → 1967-68		

"L'Abbé N. Drogat, de l'Action Populaire, vient de terminer un manuel de Sociologie rurale, composé spécialement pour les élèves de l'ERCA. Ce sera le livre le plus complet et le plus au point sur ces questions importantes ... Il conviendra à tous les élèves de notre grande famille, jeunes gens et jeunes filles, Cours supérieur et Cours normal". Le Père Drogat n'enseigna jamais au CERCA. Mais, à l'instigation du Père Guilloux, il collabora aux cours par correspondance d'Angers par la mise au point de son enseignement social.

Dans cette période de l'entre-deux-guerres, les jeunes filles disposent, en outre, de manuels spécifiques. Dès 1932, l'un d'eux sera proposé aux élèves du Cours supérieur : "La Femme à la campagne - ses épreuves, ses responsabilités" par Madame de KERENFLECH-KERZENE. Nous avons noté aussi, bien qu'il semble plus orienté vers les questions familiales, ménagères et agricoles : "Pour préparer le bonheur de votre Foyer" par Madame TROUARD-RIOLLE, à partir de 1935. En effet une part importante de ce qui est classé sous la rubrique formation ménagère concerne la vie en commun, les conditions et le milieu de vie de la famille qui est une société et relève de la morale sociale. Il fut remis à jour jusqu'en 1952-53 semble-t-il. Il compte près de huit cents pages.

- 1940-1950 : "La Vie paysanne" de Joachim du PLESSIS (11) fut le best-seller de cette deuxième période.

Composé en 1940, puis refondu en 1944 et en 1946, il sera utilisé à tous les niveaux de formation pour les jeunes gens, jusqu'en 1950. Il fut presque épuisé à cette date et le CERCA réservera les exemplaires restants au Cours Supérieur, qui l'utilisera jusqu'en 1953. Très apprécié par les élèves, il est encore resté vivant dans la mémoire des anciens de cette période que nous avons pu rencontrer.

- (10) tive d'avenir, celle d'une économie ouverte et de méthodes de cultures et de commercialisation qui continûment se transforment avec tendance à la concentration. Outre son utilisation dans l'enseignement, il sera l'instrument de base des Cercles d'études de la JAC, de la JACF, du MFR, de tout le courant catholique, qui aura un rôle moteur important dans l'évolution technique, sociale, civique du monde agricole français. DROULEFS P., P. DESBUQUOIS Action Populaire. Op. cit. pp. 286-287
- (11) Le Comte Joachim du PLESSIS de GRENEGAN (1870-1951) fit des études de Lettres et de Droit à l'U.C.O. et se fit inscrire au barreau de Rennes. Docteur en Droit, en 1894 il s'orienta vers l'U.C.O. au service de laquelle il devait consacrer quarante quatre ans de son existence. Il fut à deux reprises Doyen de la Faculté de Droit. Commandeur de la Légion

Il s'agissait d'une réorganisation, par M. du Plessis, considérablement enrichie et mise à jour du point de vue législatif, du manuel d'Enseignement Social La Vie Paysanne, du même auteur, édité par le CERCA en 1939, sous le pseudonyme de J.P. Breton. (Cf tableau G₁, p. 279).

Le Père Guilloux le présente très élogieusement aux élèves dans l'éditorial d'octobre 1941 : "Les jeunes gens, paysans et artisans, auront eux aussi un nouveau Manuel de Sociologie. Monsieur du Plessis, professeur à l'Ecole Supérieure d'Agriculture et Doyen à la Faculté de Droit, a composé pour eux un livre remarquable, le meilleur à notre avis qui soit actuellement sur cette matière. En plus de la doctrine chrétienne sur les grands problèmes de Dieu, de la famille, du travail et de la patrie, il donnera aux élèves la législation la plus récente ; ce qui leur permettra de se reconnaître dans cet ensemble qui semble inextricable à ceux qui ne l'ont jamais étudié".

Madame Paule-Marie Weyd, directrice des Cours Féminins du CERCA en fera, en 1941, une adaptation pour les jeunes-filles : "La vie paysanne féminine". Annoncé aussi par le Père Guilloux dans le même "CERCA" de rentrée : "Les jeunes filles, paysannes et artisanes, auront désormais une directrice spécialement chargée de leur formation. Auteur des 'Lettres à ma fille fermière', auteur du Manuel de Sociologie dont vous vous servirez cette année, elle saura vous parler le langage que vous aimez et vous guider sûrement dans le développement de votre vie de jeunes filles".

Son livre "Lettres à ma fille fermière" avait été écrit en 1939 et connaîtra des éditions successives jusqu'au delà des années 50, peut-être 1953-54. Dans la préface de la première édition de "La vie paysanne féminine", Madame Weyd affirme que son livre reprend un certain nombre de chapitres du livre pour jeunes gens de Monsieur du Plessis. Ainsi le thème "Vie personnelle" est-il repris à peu près tel quel ; le

- (11) d'Honneur, sept citations suite à la guerre 1914-18. Après la mort de sa femme en 1942, il résigna ses fonctions de Doyen et de professeur d'Economie Politique, et entra à la Trappe de Bellefontaine en 1944 à l'âge de 73 ans. Ordonné prêtre en 1946. Décédé le 1er septembre 1951.

thème *"Vie économique et professionnelle"* aussi, mais quatre fois moins développé. Elle introduit quelques chapitres plus spécifiquement féminins : *la femme, la mère*, qui lui ont été inspirés, dit-elle, par la correction des copies des filles, lors des années écoulées.

- 1950 et après : Deux nouveaux manuels s'adressent désormais *"autant qu'aux filles qu'aux garçons"*. Ce sont : *"Jeunes paysans face à l'avenir"* de Victor-Serge PETITLAURENT et trois ans plus tard : *"De l'école aux métiers du village"* du même auteur.

Le premier, utilisé par tous les niveaux de formation pendant trois ans, fut abandonné par la section Apprentissage en 1953. Refondu, il sera encore utilisé jusqu'en 1955-56, semble-t-il, pour les élèves du Cours de Perfectionnement(12). De conception très nouvelle par rapport aux manuels précédents, il tient tout autant du Morceaux choisis de Français que d'un manuel de Morale sociale. Un article du Père Achard pour le journal Militante jaciste et porté à la connaissance des élèves dans "CERCA" de juillet 1950, souligne l'enthousiasme suscité par cet ouvrage :

"Il est rare qu'un auteur se donne la peine d'écrire un ouvrage de valeur à l'intention spéciale des ruraux.

Voici une exception qui mérite bien d'être signalée. Comme son titre l'indique, l'ouvrage de Petitlaurent s'adresse aux jeunes paysans (mais autant aux filles qu'aux garçons).

Ce n'est pas un roman, et pourtant ça se lit presque avec autant de plaisir et infiniment plus de profit qu'un roman. Il aborde certes des sujets austères, mais qu'il est indispensable de connaître ; et il les traite de la manière la plus claire, la plus concrète et la plus agréable possible.

(12) Son auteur, Victor PETITLAURENT, Professeur à la Faculté de Droit et à l'ESA d'Angers, était de plus diplômé de Pédagogie. *"Jeunes Paysans face à l'avenir"* lui mérite une distinction de l'Académie d'Agriculture, le prix Léonce de Lavergne.

L'auteur qui connaît bien les jeunes ruraux se met tout à fait à leur portée, parle de ce qu'ils connaissent, n'emploie jamais un mot difficile sans l'avoir expliqué, et son style, très alerte, est agrémenté, de quantité d'histoires, d'anecdotes et de traits d'esprit. L'auteur a le don de présenter d'une manière attrayante les choses qui paraissent les plus rébarbatives comme l'organisation professionnelle, la législation familiale ou sociale.

Mais, quel est le sujet ? demandez-vous. Au fond il n'y a qu'à réfléchir au titre : c'est tout ce qu'il est nécessaire de savoir quand il s'agit de fonder un foyer, puis de le faire vivre en exerçant un métier.

Deux grandes parties : 1° Nos familles et nos maisons; 2° Nos métiers.

Mais chacune de ces parties est un monde. Par exemple, s'agit-il de la famille, non seulement vous trouvez - et fort bien expliqué - tout ce qui concerne les formalités, contrat de mariage, allocations familiales, etc., etc... Mais une formation morale est donnée, non sous forme de sermons, mais par un choix d'histoires et de textes empruntés aux meilleurs auteurs (Péguy, Bazin, Pesquidoux, La Rigaudie, Saint-Exupéry, etc.).

Cet ouvrage est une mine très riche et entièrement assimilable à des jeunes ruraux."

"De l'école aux métiers du village" (573 pages, pour l'édition de 1955) avait d'abord été conçu pour servir de manuel élémentaire au Cours d'Apprentissage. Mais il fut, à partir de 1955-56, utilisé pour tous les niveaux et toutes les catégories d'élèves. Remis à jour lors des rééditions successives, il tiendra la scène de l'enseignement social jusqu'en 1969, soit pendant dix sept ans.

Alors que le manuel de J. du Plessis pourrait être comparé à une sorte de "Cathéchisme social", assurant sous une forme magistrale une formation de "droit rural sur fond d'Enseignement social", le manuel "De l'école aux métiers du village" constitue une "révolution" sur le plan pédagogique, annoncée déjà par "Paysans face à l'avenir". En effet, il organise le travail mensuel des élèves autour de dix huit centres d'intérêts, d'inspiration Decrolyenne, répartis sur les trois ans d'apprentissage. Chacun d'eux comprend :

- une initiation à l'histoire du travail, des techniques et des civilisations ;
- une initiation à la vie économique (production, distribution, consommation, répartition, etc...) ;
- une initiation au droit (famille, groupes, travail, contrats, organisation familiale et professionnelle) ;
- des indications pour la vie pratique, la politesse, la prévention, le secourisme, les jeux et loisirs ;
- des exercices d'observation du milieu des élèves.

"Plutôt que d'asséner une doctrine, des vérités toutes faites, il utilise une méthode élémentaire d'interrogation sociale". Il souhaitait contribuer ainsi à une véritable culture populaire rurale dans la même perspective chrétienne que les manuels des années antérieures. Cette observation, même sommaire, des caractéristiques des manuels de sociologie - et nous avons voulu y inclure le jugement des promoteurs du CERCA eux-mêmes - constitue une première indication du caractère normatif de ces manuels. En plus d'un enseignement sur "la législation la plus récente" concernant l'organisation professionnelle, la famille, etc..., on y trouve une "doctrine chrétienne sur les grands problèmes de Dieu, de la famille, du travail". "Une formation morale est donnée, non sous forme de sermons, mais par un choix d'histoires et de textes empruntés aux meilleurs auteurs".

Alors que les disciplines techniques sont très diversifiées et ne sont enseignées que dans quatre, six ou huit classes pour s'adapter aux besoins professionnels spécifiques

chaque population d'élèves, l'enseignement social aux dires même des dirigeants du CERCA véhicule un même esprit, une même formation de morale sociale, diffusée dans quarante trois classes, c'est-à-dire dans toutes les filières et à tous les niveaux. Certes, il tient compte des spécificités propres aux jeunes filles quant à leurs fonctions sociales, mais nous pouvons constater que, dès 1950, une évolution se fait dans le sens d'une unification de la formation, même si quelques chapitres sont intentionnellement conçus en pensant spécialement à elles.

Efin, si pour l'Agriculture, le CERCA puise au trésor commun aux différentes écoles agricoles, et s'accommode bien, par ex., du manuel d'Agriculture de GENECH DE LA LOUBIERE ; pour l'Enseignement social, il fait élaborer pour lui et publie, les manuels de J.P. Breton, J. du Plessis, P.M. Weyd et V.S. Petitlaurent. Les directeurs, moniteurs et professeurs ne trouvaient pas dans le commerce d'ouvrages répondant à ce qu'ils pensaient être les besoins de leurs élèves, en matière sociale. Le CERCA a su trouver dans son environnement culturel immédiat les auteurs dont l'inspiration serait conforme à ses visées philosophiques, éthiques et chrétiennes. *"De même que Drogat a élaboré un manuel et l'a perfectionné en tenant compte des réactions du CERCA (mais aussi de la JAC), de même Bellenoue, (pseudonyme du Père Barde de l'Action Populaire), a visé très expressément cette même jeunesse"*. (13) Ces remarques qui s'imposent au terme de cette étude des manuels corroborent notre hypothèse selon laquelle l'enseignement social constitue une marque spécifique du CERCA. Déjà dans le choix et l'élaboration des manuels, s'exprime une volonté de cohérence entre les moyens pédagogiques utilisés et les visées du CERCA sur l'homme et le professionnel à former. Mais cela appelle une observation plus précise des contenus.

(13) Le Père de MONTBRON, Correspondance inédite 10.06.84 p. 26, est venu étayer et conforter cette constatation qui s'était imposée à nous dès la première observation du corpus.

8.3. LES CONTENUS DE L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE LA SECTION
"PAYSANS" : les grands thèmes et leur spécificité

Est-il possible de déterminer un, ou des critères de cohérence entre les contenus et les finalités annoncées par les éditoriaux et attestées à diverses reprises par les responsables du CERCA et de l'ESA ?

Cette question, qui constitue la troisième direction de notre recherche, nous renvoie au sous-corpus "*Sociologie*" que nous avons constitué à partir des compte-rendus des Cours Normal et Supérieur des Paysans. Les résultats de l'observation des contenus, années après années, de 1927 à 1954, ont été synthétisés dans le tableau G₂ p.288 .

Une confrontation de ces compte-rendus avec l'ensemble des programmes nous a conduite à ré-intégrer dans cette étude, les programmes du Cours d'Apprentissage, sous peine d'évacuer une dimension fondamentale des finalités : l'homme que l'éducation veut faire advenir. Pour tenter de le caractériser, notre observation se portera sur le premier chapitre de La Vie Paysanne de J. du PLESSIS, et non sur les compte-rendus que nous avons omis d'inclure dans notre corpus.

TABLEAU G 2 - EVOLUTION DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT SOCIAL (TOUS NIVEAUX)

	1927-28	1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40	1940-41	1941-42	1942-43	1943-44	1944-45	1945-46	1946-47	1947-48	1948-49	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	
LA VIE PERSONNELLE soi et les autres dans la famille vie de paysan et Française											A		A			A ¹ A ² A ³			A	A								
LA VIE FAMILIALE LA FAMILLE - mariage divorce - éducation Enf/Etat Famille/Etat LA SOCIETE	N			N			N			N			N			N ³ S ³		N			N							
LA VIE ECONOMIQUE Richesse - Capital - propriété, héritage Exploitation agricole Productions - commerce concurrence...			N		N			N	N		N			N		N ¹ N ²				N		N						
LA VIE PROFESSIONNELLE - Famille paysanne au travail - Enseign ^t professionnel agricole - Travail agricole salarié - Organisation profession - Organisation syndicale - Coopération - Mutualité - coopératives - M.A. (Assur.) C.A. (Assistance) - Institutions Administratives (A.S.F. - S.D.A. - Ch. Agric. - Génie Rural - Cadastre - O.N.H.C.		N														N ¹ N ²						N S						

A¹ A² A³ : apprentissage
 N¹ N² N³ : cours normal
 S¹ S² S³ : cours supérieur

La cohérence finalités - contenus s'exprime à travers quatre grands thèmes, ventilés aux trois niveaux de la formation. La terminologie retenue a été empruntée à la période 1940-1950, celle qu'utilisaient Monsieur du PLESSIS et Madame Weyd. L'observation des manuels, dont nous n'avons pu faire l'économie, au titre de l'évaluation de la validité de notre grille, nous a montré que les variations légères de terminologie après 1950, et certaines nouveautés introduites par le biais des centres d'intérêt, laissaient leur actualité aux problèmes abordés dans la période antérieure. Ils restèrent au programme pour le Cours de Perfectionnement jusqu'à la mise en place définitive de la réforme de l'Enseignement Agricole imposée par la loi de 1960. Ces thèmes furent : LA VIE PERSONNELLE, LA VIE FAMILIALE ET SOCIALE, LA VIE ECONOMIQUE, LA VIE PROFESSIONNELLE.

8.31. UN THEME POUR L'APPRENTISSAGE :

"LA VIE PERSONNELLE", une conception de l'homme

Cette première partie du programme s'adressait à tous les élèves, mais elle était destinée plus spécialement à l'enseignement post-scolaire agricole et à l'Apprentissage, donc aux jeunes gens et jeunes filles de 14-17 ans.

Trois sous-thèmes servaient de support au programme des trois années d'étude : "Toi et les autres" - "*Dans la famille*" - "*Vie de paysan et de français*".

Le premier : "Toi et les autres" est peut-être le plus significatif par rapport à notre interrogation : sur quelle idée de l'homme est fondé l'Enseignement Social du CERCA ?

Est-ce la même que celle des Enseignements pontificaux des Encycliques sociales ? La première grande idée qui nous a paru leur être commune, c'est la notion philosophique fondamentale de la personne. Notion à partir de laquelle la Révélation, et notamment l'Évangile, offre la vérité totale sur l'homme.

Ainsi lit-on dans le Manuel : *"Ta raison, ta volonté libre, ton âme, c'est cela qui fait de toi une personne. Cela te rend semblable à Dieu, qui est l'Esprit parfait, la raison qui sait tous les pourquoi et qui ne se trompe jamais, la volonté totalement libre, qui peut tout et choisit toujours le bien"* (14). De même, l'idée de la personne humaine est diffuse dans toutes les encycliques sociales et apparaît plus explicitement dans *Divini Redemptoris* au N° 27 : *"L'homme est une personne admirablement pourvue par le Créateur d'un corps et d'un esprit"... "C'est parce que l'homme, à la différence de toutes les autres créatures, est une personne, une image de la Personne divine, qu'elle est éminemment digne"* (15). La personne se réalise par les contacts avec les autres, et avec eux forme des communautés. Ces communautés se retrouvent à plusieurs échelles. A la base de l'édifice social, la famille. Au-dessus les communautés professionnelles. Au sommet, les communautés politiques.

Cette notion philosophique de la personne est permanente dans l'enseignement social du CERCA. De même est-elle d'autant plus affirmée dans les Enseignements pontificaux que les textes sont plus récents.

Une des premières conséquences de cette notion c'est l'exigence d'une vie morale. *"Si tu es une personne, vis comme une personne... vis par ton âme"* (14).

(14) PLESSIS J. (du). La vie paysanne. Op. cit. p. 13.

(15) GUITTON (Henri). Encycliques et messages sociaux : Divini Redemptoris Dalloz, Paris, 1947, p. 170.

D'où la deuxième grande idée qui nous semble leur être commune, c'est qu'en fait il n'y a pas deux morales humaines, une pour les baptisés, l'autre pour les autres. Ce qui est caractéristique de la morale chrétienne, est moins son contenu que le fait qu'elle est reliée à la source qui lui donne son sens métaphysique, mais surtout la force d'être vécue. Elle relie la morale au Dieu unique. Elle est la volonté de Dieu : "le Devoir c'est ce que Dieu veut" (16), "sois parfait comme ton Père au ciel est parfait" (16). "Et cette volonté exprime ce pourquoi l'homme est fait, ce en dehors de quoi il ne peut être heureux" (16). La morale au CERCA est une morale du bonheur.

L'idée d'une morale unique est développée dans l'enseignement donné au CERCA sur la liberté et la conscience, propre de la personne. On y peut lire : (16) "Cultive ta vie morale, celle de ta volonté libre, en exerçant en toute occasion ton pouvoir de choisir"... "Éclaire et forme ta conscience. Il dépend de toi de connaître, de vouloir, de choisir et de faire ce qui est bien, mais non pas de rendre bien ce qui est mal ou mal ce qui est bien" (16)... Cette affirmation rejoint la parole du prophète Isaïe : "Malheur à ceux qui appellent bien le mal et mal le bien, qui font des ténèbres la lumière et de la lumière les ténèbres" (Is. 520). Il y a une norme du bien et du mal. C'est donc une erreur de soutenir que l'homme est le créateur des valeurs.

L'élève au CERCA apprend que c'est la responsabilité de chaque conscience de juger du bien et du mal, mais en référence à une norme objective : "Il faut obéir à des lois que tu n'as pas faites"... (16) Cette loi n'est pas un parchemin sur lequel tout est écrit, mais un principe dynamique de jugement dont chaque conscience sent la présence en elle ; une source de discernement, une lumière intérieure : "les lois qui t'imposent des devoirs sont celles auxquelles tu pourrais désobéir si tu le veux, mais non pas sans avoir conscience de mal faire, c'est-à-dire d'être déraisonnable. Ta conscience en effet n'est

(16) PLESSIS J. (du). La vie paysanne. pp. 9 et 11.

pas autre chose que ta raison. Ta raison est appelée conscience quand elle juge que, pour bien agir, tu dois faire ceci ou cela ou ne pas le faire. Tu ne peux donc agir contre ta conscience sans agir contre ta raison. Tu ne peux pas non plus agir contre ta raison sans agir contre ta conscience et aussitôt elle te le reproche" (17).

"Ainsi la vocation de l'homme à l'accomplissement du bien est un objectif très large offert à sa raison mais qui laisse l'homme à sa liberté et à sa responsabilité. Le concile, reprenant une expression de Saint Thomas d'Aquin dira que 'Dieu laisse l'homme à son propre conseil' en présence des cas pratiques et des situations particulières. Des tâches ont été assignées à l'homme. Il doit choisir. Mais son choix n'est pas un choix aveugle, sa liberté n'a rien à voir avec une décision arbitraire, un caprice. Dieu a donné à l'homme les moyens de sa liberté : ce sont sa raison et sa conscience" (18).

"Or, la conscience est justement le terrain d'élection du dialogue entre croyants et incroyants... Il existe une sagesse de l'humanité, fond commun de toutes les religions, qui fait que l'homme discerne depuis toujours les grandes directions du bien : la justice, la droiture, la clémence, la protection et la prise en charge des faibles. Saint Paul a parlé des païens qui ont une connaissance naturelle de la loi (Rom. 2; 14)".

Ce qui fait, affirme encore I.S. MOURAL (12) qu'"un incroyant ne peut pas être mal à l'aise dans un établissement catholique, dans la mesure où les grandes lignes de la morale sont déjà inscrites en lui, créature faite à l'image de Dieu" .

La loi morale objective est celle qui se trouve inscrite dans la conscience de l'homme ; c'est aussi celle qui est contenue dans la révélation. Pie XI, en empruntant les termes

(17) PLESSIS J. (du). Op. cit., p. 9.

(18) MOURAL I.S. "Le système de valeurs que l'on peut proposer aux jeunes dans les écoles d'aujourd'hui" in OIEC, n° 68, sept. oct. 1983, pp. 1-3.

à l'écrivain italien MANZINI, affirmait déjà cette conviction dans son Encyclique sur l'Education :

"Quand l'Eglise dit que la morale lui appartient vraiment, par là elle n'entend pas affirmer que celle-ci est exclusivement de son domaine, mais qu'elle lui revient dans sa totalité. Elle n'a jamais prétendu qu'en dehors d'elle et sans son enseignement l'homme ne puisse connaître aucune vérité morale ; au contraire, elle a même réprouvé cette doctrine plus d'une fois, parce qu'elle s'est montrée sous plusieurs formes. Certes, elle dit encore, comme elle l'a dit et le dira toujours, que par l'institution qu'elle a reçu de Jésus-Christ et par le Saint-Esprit qui lui a été envoyé au nom de Jésus-Christ par le Père, elle possède originellement et sans pouvoir la perdre la vérité morale tout entière, dans laquelle sont comprises toutes les vérités morales particulières, aussi bien celles que l'homme peut arriver à connaître par le seul moyen de la raison que celles qui font partie de la révélation ou qui peuvent s'en déduire". (19)

Aussi, dans les textes pontificaux, voyons-nous constamment trois concepts, révélateurs de ce principe sous-jacent : Il s'agit de la nature humaine, de la loi naturelle, et du droit naturel. L'Eglise se sert constamment de ces termes, souvent récusés par les juristes et les philosophes, ce qui ne rend pas toujours ses textes très communicables.

Pour fonder et élaborer sa doctrine sociale, le magistère recourt constamment à la "loi naturelle". L'Eglise se considère comme la "gardienne de la vérité de la nature de l'homme et de la société" disait Pie XII (Allocution aux Cardinaux, 20 février 1948) (20). Paul VI dira l'Eglise "experte en huma-

(19) Pie XI "Divini Illius magistri". Encyclique sur l'Education, 31 décembre 1929, in "l'Eglise et l'Ecole". FOURQUIE Paul, Spes, Paris, 1947, p. 156-157.

(20) Remarque CHENU M.D. in "La doctrine sociale" de l'Eglise comme idéologie. Cerf, Paris, 1979, p. 93.

nité" dans son discours à l'ONU . Jean-Paul II se pose en défenseur des "droits de l'homme" "par tous professés, et par tous plus ou moins bafoués" ... Or, on peut dire que les droits de l'homme relèvent du droit naturel tel que l'entend l'Eglise.

Ces principes sont bien connus des élèves du CERCA, car ils sont aussi un des principes - clés de l'Enseignement social. Aussi doivent-ils pouvoir répondre à des questions du genre : "Dites pourquoi vous condamnez le divorce. Bien distinguer : Les raisons qui valent pour les catholiques et celles qui valent même pour les incroyants ?"

Le Père Legrand, professeur de Sociologie à l'E.S.A. et d'Enseignement de l'Eglise à la Faculté de Droit de l'U.C.O., dans les années de la guerre, déplorait que ce principe fut si oublié dans les temps actuels. "Une des grandes déficiences d'un certain Enseignement social catholique aujourd'hui, est disait-il, qu'on a remplacé le droit naturel par l'Evangile, et l'Evangile, manquant des bases du droit naturel est devenu révolutionnaire. Or, l'enseignement au CERCA était très fort établi sur ces bases. Nous défendions toujours le droit naturel et l'Evangile", à l'inverse de "l'esprit moderne" qui, par exemple, peut condamner l'avortement chez les chrétiens, parce que tuer l'enfant dans le sein de sa mère est un crime ne pouvant être accepté par un chrétien. Or, "Pas du tout, rétorquait-il avec passion, l'interdiction de détruire, le fruit de la vie, et, a contrario, l'obligation de tout faire pour aider un foetus à arriver à terme relève d'abord du droit naturel, avant de relever de l'Evangile et par là, il oblige le Musulman, comme le païen ou l'incroyant... Le droit naturel présente un certain degré d'exigence, l'Evangile va simplement plus loin" (21). Droit naturel, loi naturelle, nature humaine, autant de concepts s'inscrivant dans une théologie de la création, par lesquels le croyant peut comprendre et rejoindre,

(21) Interview de mai 1982 sur le CERCA et l'Enseignement social.

sur un terrain commun, ceux qui n'adhèrent pas à une révélation ne peuvent admettre le fondement théologique reçu par eux, mais reconnaissent à tout homme une dignité unique et des droits infrangibles. Les défendre en tout les points du globe où ils sont bafoués est un combat qui peut mobiliser tout l'homme, comme l'ont montré encore récemment les accords d'Helsinki.

De cette réflexion sur le principe organisateur du programme de première année d'Enseignement social et malgré son incomplétude, nous pouvons conclure que l'élève, parvenu au terme de l'Apprentissage, avait bénéficié d'une initiation et d'une éducation de morale chrétienne qui, pour reprendre les propos de Pie XI, embrasse *"la vie humaine sous toutes ses formes : sensible et spirituelle, intellectuelle et morale, individuelle, domestique et sociale"*. Il avait reçu les normes pour *"penser", juger, agir avec constance et esprit de suite, suivant la droite raison éclairée par la lumière surnaturelle des exemples et de la doctrine du Christ, ou, pour employer une expression courante, un homme de caractère accompli*"(22).

En donnant priorité à la formation du caractère comme l'a révélé le thème sur l'homme à former, le CERCA s'inscrivait dans la conception du Magistère sur l'Éducation.

8.32. THEMES DU COURS DE PERFECTIONNEMENT : une conception de la société

Sept sondages dans les programmes d'enseignement social pour la section Paysans, de trois en trois ans environ, (cf Annexes G₃ à G₉) montrent la permanence des thèmes de 1930-31 à 1953-54, c'est-à-dire depuis l'arrivée du Père Guilloux et jusqu'à la fin de l'utilisation, pour le Cours de Perfectionnement, du manuel de J. du Plessis. Dans le cadre de ces trois thèmes, un certain nombre de sous-thèmes gardent leur actualité pendant les vingt trois ans, quelquefois avec

(22) Pie XI. Encyclique sur l'Éducation. Op. cit. p. 226.

des variantes dans la formulation ; quelques uns disparaissent tels la répartition proportionnelle scolaire par exemple, d'autres sont modifiés dans leur formulation, d'autres enfin sont introduits : ainsi l'habitat rural après 1945 ; Le progrès dans les années 50, les fléaux sociaux etc...

Pour mémoire, nous indiquons les grands thèmes et les sous-thèmes qui sont restés au programme de 1930 à 1953 :

1. VIE SOCIALE : famille, mariage, divorce, éducation, autorité Etat, classes sociales
2. ECONOMIE : richesse, capital, propriété et héritage, production, commerce, concurrence... socialisme, capitalisme.
3. PROFESSION : famille et exploitation, enseignement professionnel agricole, Travail agricole salarié, organisation professionnelle : Syndicalisme, coopération, crédit, mutualité, Institutions administratives : génie rural, services agricoles ONIC, etc...

Le tableau G₂ met en évidence à quels niveaux de formation ces différents thèmes étaient abordés.

L'observation des sous-thèmes gravitant autour de "vie économique" et leur mise en comparaison avec les Enseignements Pontificaux sur les Problèmes agricoles et ruraux (23) montre une similitude dans la manière de les aborder. De sorte que l'élève ayant suivi l'Enseignement social du Cours Normal aurait reçu - sur les données économiques et sociales, et d'abord sur la propriété, ensuite liés à elle, sur le travail, les rapports du capital et du travail, etc... - des principes dans la ligne de Rerum Novarum et de Quadragesimo Anno qui, affirme Pie XII (Message du 1er juin 1941, cité par "CERCA") "avec le temps n'ont rien perdu de leur force originelle".

(23) Moines de Solesmes : (Présentation et tables par). Problèmes agricoles et ruraux. Les Enseignements pontificaux. Desclée et Cie, Belgique, 1960, p. 23-27.

Enfin, l'élève qui aurait suivi au CERCA neuf ou dix ans d'études, aurait vraiment abordé tous les grands problèmes touchant à la profession agricole. Quelles étaient donc les grandes lignes de ces principes du Magistère sur l'organisation professionnelle, "*cheval de bataille*" du Père Guilloux et, chapitre important de sociologie au CERCA ? Ce thème déjà abordé par Léon XIII dans Rerum Novarum, fut mentionné dans deux passages de la grande Encyclique de Pie XI : Quadragesimo Anno (1931), quand au début il récapitule la doctrine de Léon XIII (n° 9 à 12) et, à la fin du texte, quand il se pose lui-même en innovateur (33 et 34). Au premier moment, il n'est question que des Syndicats. Au second, il est esquissé un passage du syndicalisme au Corporatisme. "*Chez Pie XI, remarque Henri Guitton (24), il y a, entre ces deux 'ismes' davantage une conciliation qu'une opposition. A vrai dire, il y a un corporatisme pur et un corporatisme impur, un vrai et un faux corporatisme. Pratiquement, seul le second s'est incarné. Mais comme le mot a été souillé par les expériences totalitaires, il serait opportun de baptiser d'un nom nouveau le corporatisme de Pie XI*".

"*Le syndicat libre dans la profession organisée*" traduisaient les catholiques sociaux de France. Pie XI pensait que, dans la mesure où syndicat était synonyme de liberté, et corporation synonyme d'autorité, il n'y aurait pas contradiction entre ces deux propositions quand, du moins, la liberté et l'autorité sont toutes les deux servantes de la personne humaine. Il est préférable que les syndicats soient des groupes libres, multiples, autonomes, maîtres de leur destinée, c'est-à-dire qu'il y ait autant de syndicats que de manières différentes et spontanées de concevoir le groupement. A cet égard, le pape souhaite la formation de syndicats chrétiens.

Pourquoi une telle importance reconnue à l'organisation professionnelle et syndicale ? Le Père Legrand remarquait que l'un des grands principes sous-tendant les

(24) GUITTON (Henri). Encycliques et Messages sociaux. Op. cit. pp. 31-32.

Encycliques, était celui de la primauté des corps intermédiaires. Principe que l'on trouvera réaffirmé dans la constitution pastorale "Gaudium et Spes" (25). L'Eglise voit dans toutes les formes d'association grâce à une répartition convenable des pouvoirs, un lieu où s'exerce la responsabilité des citoyens, antidote indispensable aux excès de puissance que tendent à prendre les Pouvoirs Publics, lorsque les citoyens font appel à eux de manière intempestive, pour réclamer secours et avantages excessifs.

Le principe de subsidiarité vient compléter le précédent. Nous en empruntons la définition exacte au Père de Montbron : *Quand le corps dominant, par son action, rend impossible au corps subalterne la réalisation de ses fins, il doit lui fournir les subsides qui lui permettent de retrouver sa fonction dans le nouvel état de la Société*" (26). De ce principe aussi, le Concile Vatican II s'en inspirera à plusieurs reprises (27). Par exemple, dans le domaine de l'Education, il implique l'exclusion de n'importe quel monopole et que soit matériellement rendu possible par un partage équitable des subsides, le pluralisme des institutions dans toute société pluraliste. Ce principe implique encore, par exemple, pour l'ensemble des Etats de stimuler, par leurs subsides, les organismes de développement en veillant à distribuer les ressources avec efficacité et équité.

(25) Concile Vatican II. Editions du Centurion, p. 319 et suivantes.

(26) MONTBRON (H. de) Correspondance inédite 8.06.84 p. 26.

(27) Concile Vatican II. G.S. n° 86, p. 339. E.C. n° 3, p. 708s, n° 6, p. 711.

En éduquant les élèves à l'engagement dans toutes les formes d'associations, et à prendre la responsabilité des intérêts généraux de la profession, le CERCA ne voulait pas autre chose que favoriser la mise en oeuvre de ce grand principe. Cette référence aux documents du magistère, correspond-elle à un moment limité de l'histoire de cet Enseignement social ou fut-elle constante ? Se limitait-elle à la dimension économique et professionnelle ou s'étendait-elle à tous les aspects de la vie sociale ?

L'observation des trois nouveaux sous-thèmes gravitant autour de la vie sociale, étudiés dans les classes terminales des Cours Normal et Supérieur, allait nous offrir une contre-épreuve. Il s'agissait de : "*la Famille*", "*Lois et moeurs contre la famille*", "*Education et instruction*".

Notre première démarche méthodologique consista à regrouper pour chacun de ces trois sous-thèmes, trois questionnaires mensuels CERCA. Nous les avons volontairement choisis pour trois années assez éloignées l'une de l'autre : 1936, 1942, 1953 ; faisant référence à trois manuels différents. En effet :

- En 1936, nous trouvons le *Manuel Social Rural* par N. DROGAT et le *Précis de Sociologie* par le Père du Passage,

- en 1942, *La Vie paysanne* par Jean du PLESSIS,

- en 1953, *Jeunes paysans face à l'avenir* par V. PETITLAURENT.



Or, si nous comparons les questionnaires à ces trois moments, il est patent que ce sont exactement les mêmes questions qui sont posées. (Même s'il arrive qu'on ait été amené à préciser telle question trop générale, ou que l'on en rajoute une, commandée par l'actualité (cf. annexe G₃). Des investigations complémentaires montrèrent que le sous-thème "famille" avait trouvé sa forme à peu près définitive dès 1933 (cf les questionnaires de sociologie ci-dessous).

EACA, C.N. **4^e Questionnaire : Sociologie n° 51 Oct. 33**

I. — Définissez la famille. De quels membres est-elle composée ? Jusqu'où s'étend-elle ?

II. — Quel est le but de la famille ? Après avoir défini ce but, indiquez sommairement les conséquences qu'il faut en tirer au point de vue de la morale familiale.

III. — Les devoirs de la famille. Indissolubilité du lien conjugal. Les différents devoirs des membres de la famille à l'égard les uns des autres.

IV. — Les droits de la famille à l'égard de la société représentée par l'Etat.

EACA, C.S. **Sociologie n° 51 Oct. 1933**

Même questionnaire que le Cours Normal. Les élèves du Cours supérieur n'auront pas à répondre à *chacune* des questions posées, mais, en s'inspirant librement de ce questionnaire, ils tâcheront d'exposer la conception du *mariage chrétien*.

A ce sujet, il leur est recommandé de lire l'Encyclique « *Casti connubii* ».

La recommandation aux grands élèves du Cours Supérieur de lire l'Encyclique "*Casti connubii*" sur le mariage chrétien, de Pie XI, parue le 31 juin 1930, nous inspire une hypothèse

explicative de cette constance dans le choix des questions, proposées aux élèves : Ne serait-ce point le contenu de l'Encyclique qui aurait fourni le canevas définitif aux questionnaires sur "la famille" et "les lois et moeurs contre la famille"? D'une part, le questionnaire sur "la famille" de 1927 (Doc. G₁₃), donc antérieur à la parution de l'Encyclique, s'intéresse à des aspects différents de tous ceux que nous pourrons observer par la suite. D'autre part, l'Encyclique "Casti Connubii", tout en insistant sur quelques points plus actuels, voulait présenter au monde une grande synthèse de la doctrine chrétienne en matière de mariage.

Des remarques similaires peuvent être faites à propos des questionnaires sur "les lois et moeurs contre la famille" pour les trois années de référence 1936 - 1942 - 1953. Là encore, on peut être étonné de la permanence des questions quant à leur nature et à leur formulation. (Seule variante, l'introduction en 1953, des nouveautés législatives en matière de prestations familiales).

Il en va de même pour le travail de sociologie relatif au sous-thème : "Education et Instruction". L'observation de l'annexe G₁₂ montre la totale similitude des questionnaires à dix-sept ans d'intervalle. Ne serait-ce point parce que, dès 1936, on disposait déjà d'une doctrine complète sur le sujet, qui allait avoir valeur de norme avant le Concile Vatican II, ouvert par Jean XXIII le 11 octobre 1962 ?

Pour ce troisième thème : "Education et Instruction", Monsieur GOUZE (28), responsable de l'Enseignement Social du Cours Normal, signale, en note, à la suite du compte-rendu de

(28) GOUZE (Antoine), Docteur en Droit, professeur de droit à l'Université Catholique d'Angers et à l'Ecole Supérieure d'Agriculture. Il rédige dans le Bulletin Mensuel les compte-rendus de l'Enseignement social pour le Cours Normal, et de maîtrise de 1931 à la fin de la guerre. C'est la qualité de ces compte-rendus qui nous inspira de les constituer en corpus. Il fut aussi professeur d'Economie politique, pendant la guerre à l'U.C.O.. Le Révérend Père de FARCY apportait de lui ce témoignage spontané : "D'une grande clarté de pensée, il était fait pour être journaliste. C'était un génie"...

de mars 1937 : "Il est recommandé aux élèves, s'ils ne l'ont déjà fait, de lire très attentivement l'Encyclique sur l'Éducation de la Jeunesse du 31 décembre 1929". Nous nous bornerons ici à mettre en relief quelques éléments de comparaison entre ce troisième thème et les Enseignements Pontificaux.

8.33. ANALYSE DU SOUS-THEME "EDUCATION ET INSTRUCTION" /

Encyclique :

"DIVINI ILLIUS MAGISTRI", similitudes constatées.

Nous ne retiendrons de l'Encyclique que les points en lien avec les questions posées aux élèves, c'est-à-dire la nature et la finalité de l'éducation catholique et : "A qui appartient l'éducation ?" (29)

1° Nature et finalités de l'éducation

Encyclique : "L'éducation consiste essentiellement dans la formation de l'homme, lui enseignant ce qu'il doit être et comment il doit se comporter dans cette vie terrestre pour atteindre la fin sublime en vue de laquelle il a été créé, il est clair qu'il ne peut y avoir d'éducation qui ne soit toute entière orientée vers cette fin dernière. Mais aussi, dans l'ordre présent de la Providence, c'est-à-dire depuis que Dieu s'est révélé dans son fils unique, qui seul est 'la Voie, la Vérité et la Vie', il ne peut y avoir d'éducation complète et parfaite en dehors de l'éducation chrétienne" (p. 148)

Celle-ci s'adresse à "l'homme tout entier : un esprit joint à un corps, dans l'unité de nature, avec toutes ses facultés naturelles et surnaturelles, tel que nous le font connaître la droite raison et la Révélation. Toutefois c'est aussi l'homme déchû de son état originel, mais racheté par le Christ et rétabli dans sa condition surnaturelle de fils adoptif de Dieu, sans l'être pourtant dans ses privilèges préternaturels d'immortalité de son corps, d'intégrité et d'équilibre de ses

(29) Nous suivons le texte de l'Encyclique sur l'éducation chrétienne de la jeunesse dans FOULQUIE (P.). L'Eglise et l'Ecole. SPES, Paris, 1947.

inclinations. Subsistent donc dans la nature humaine les effets du péché originel, et en particulier l'affaiblissement de la volonté et le désordre de ses tendances". (pp. 187-188)

Compte-rendu de sociologie : "L'éducation est la formation complète de l'enfant : physique, intellectuelle et morale. Elle comprend donc l'instruction. Mais dans un sens plus précis, on oppose l'éducation qui est la formation morale et sociale et qui s'adresse au coeur et à la volonté, à l'instruction qui exerce l'intelligence et lui donne des connaissances.

L'instruction permet de juger, de raisonner, de se rendre compte de ce qui nous entoure ; elle permet aussi d'exercer un métier : c'est l'instruction professionnelle. Si importante que soit pour ce motif l'instruction, elle l'est moins que l'éducation, sans laquelle nous ne pourrions mener une vie morale et sociale. C'est l'éducation qui nous permet de vivre en hommes de bien, en chrétiens et d'atteindre le but suprême qui est le salut (Notez que l'instruction religieuse doit être considérée comme faisant partie de l'éducation, en raison de son but essentiel)". (30)

Nous avons mis en évidence, par un soulignement, les éléments qui, dans le compte-rendu de sociologie, se réfèrent plus explicitement à l'Encyclique, tant pour sa visée de formation de tout l'homme que dans sa visée surnaturelle, qui reste à l'horizon de tout projet éducatif de croyant.

2° A qui appartient l'éducation ?

Les questions du CERCA sur le rôle respectif de la famille, de l'Eglise, de l'Etat, en matière d'éducation ne seraient-elles point inspirées entièrement par la première partie de l'Encyclique : "A qui appartient l'éducation ?" Et, les élèves qui avaient lu celle-ci, n'avaient pas de mal à y répondre :

En voici les principaux éléments inspirateurs. "L'éducation n'est jamais l'oeuvre d'un homme isolé mais nécessairement oeuvre de l'homme en société".

30) GOUZE (A.) "C.R. Sociologie". janvier 1940, CERCA n° 116, avril 1940, pp. 319-320-321.

L'Encyclique reconnaît trois sociétés "nécessaires, établies par Dieu, à la fois distinctes et harmonieusement unies entr'elles, au sein desquelles l'homme vient au monde. Deux sont d'ordre naturel : la famille et la société civile ; la troisième, l'Eglise, est d'ordre surnaturel".

La famille, "instituée immédiatement par Dieu pour sa fin propre qui est la procréation et l'éducation des enfants", possède "une priorité de nature", et donc une "priorité de droit" par rapport à la société civile (p. 150). Son droit à éduquer ses enfants est "un droit inaliénable parce que inséparablement uni au devoir corrélatif, droit antérieur à n'importe quel droit de la société civile et de l'Etat donc inviolable par quelque puissance terrestre que ce soit" (p. 163).

La raison de cette inviolabilité est empruntée au thomisme "le fils est par nature quelque chose du père... ; il s'ensuit que de droit naturel, le fils, avant l'usage de la raison, est sous la garde de son père. Ce serait aller contre la justice naturelle si l'enfant avant l'usage de la raison, était soustrait aux soins de ses parents ou si l'on disposait de lui en quelque façon contre sa volonté". Et puisque les parents ont l'obligation de donner leurs soins à l'enfant jusqu'à ce que celui-ci soit en mesure de suffire, il faut admettre qu'ils conservent aussi longtemps le même droit inviolable sur son éducation. "La nature, en effet, poursuit Thomas d'Aquin, ne vise pas seulement à la génération de l'enfant, mais aussi à son développement et son progrès pour l'amener à l'état parfait de l'homme en tant qu'homme, c'est-à-dire à l'état de vertu" (p. 163).

C'est pourquoi, affirme l'Eglise : "Les parents ont la très grave obligation de veiller, selon tout leur pouvoir, à l'éducation tant religieuse et morale, que physique et civique de leurs enfants ; ils doivent aussi pourvoir à leur bien temporel". Inaliénable, le droit des parents n'est cependant ni absolu, ni arbitraire, "car il reste inséparablement subordonné à la fin

dernière et à la loi naturelle et divine" (p. 165).

En effet, l'éducation "appartient d'une manière suréminente à "L'EGLISE"; "société d'ordre surnaturel et universel, société parfaite aussi parce qu'elle a en elle tous les moyens requis pour sa fin, qui est le salut éternel des hommes". Cette suprématie du droit à donner l'éducation, l'Eglise la doit d'abord aux paroles du Christ, son fondateur : "Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé ; et voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles" (Matth. XXVIII, 18-20). Or ce magistère ecclésiastique est infaillible. Mais l'Eglise apporte encore un second titre au droit d'éduquer, celui de la "maternité surnaturelle, par laquelle l'Eglise, épouse immaculée du Christ, engendre, nourrit et élève les âmes dans la vie divine de la grâce par ses sacrements et son enseignement". Et de citer Saint-Augustin : "Celui-là n'aura pas Dieu pour Père qui aura refusé d'avoir l'Eglise pour mère".

"La conséquence nécessaire en est l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis de tout pouvoir terrestre aussi bien dans l'origine que dans l'exercice de sa mission éducatrice, non seulement en ce qui concerne l'objet propre de cette mission, mais aussi dans le choix des moyens nécessaires ou convenables pour la remplir. De là à l'égard de toute science humaine et de tout enseignement qui, considéré en eux-mêmes, sont le patrimoine de tous, individus et sociétés, l'Eglise a le droit indépendant d'en user, mais surtout d'en juger, dans la mesure où ils peuvent se montrer contraires à l'éducation chrétienne" (p. 153-154).

Et l'Encyclique en tire la conséquence : "C'est donc de plein droit que l'Eglise se fait la promotrice des lettres, des sciences et des arts, dans la mesure où tout cela peut être nécessaire ou profitable à l'éducation chrétienne comme à toute son oeuvre de salut des âmes, fondant même et entretenant des

écoles et des institutions qui lui sont propres, en tout genre de science et à tout degré (pp. 156-157).

Le troisième partenaire de l'éducation est "la société civile", qui est une "société parfaite" comme l'Eglise, "car elle a en elle tous les moyens nécessaires à sa fin propre, qui est le bien commun temporel. Elle a donc sous cet aspect, c'est-à-dire par rapport au bien commun, la prééminence sur la famille, qui trouve précisément dans la société civile la perfection temporelle qui lui convient" (p. 151). "Or, cette fin, ce bien commun d'ordre temporel, consiste dans la paix et la sécurité dont les familles et les citoyens jouissent dans l'exercice de leurs droits, et en même temps dans le plus grand bien-être spirituel et matériel possible en cette vie..."

La fonction de l'autorité civile qui réside dans l'Etat est donc double : protéger et faire progresser la famille et l'individu, mais sans les absorber ou s'y substituer... En matière scolaire et éducative, l'Etat "favorisera et aidera lui-même l'initiative de l'Eglise et des familles et leur action...; de plus, il complètera cette action lorsqu'elle n'atteindra pas son but ou qu'elle sera insuffisante... En outre, l'Etat peut exiger, et dès lors faire en sorte, que tous les citoyens aient la connaissance nécessaire de leurs devoirs civiques et nationaux, puis un certain degré de culture intellectuelle, morale et physique, qui vu les conditions de notre temps, est vraiment requis par le bien commun" (pp. 172-175).

Mais "l'Etat doit respecter les droits innés de l'Eglise et de la famille sur l'éducation chrétienne, et observer en outre la justice distributive. Est donc injuste et illicite tout monopole de l'éducation et de l'enseignement qui oblige physiquement ou moralement les familles à envoyer leurs enfants dans les écoles de l'Etat, contrairement aux obligations de la conscience chrétienne ou même à leurs légitimes préférences" (p.175).

Or, si nous observons le questionnaire sur l'Educa-tion, quel genre de questions y trouvons-nous ?

Quatrième devoir : ENSEIGNEMENT SOCIAL

Manuel à utiliser : *Jeunes paysans face à l'avenir*, par Petitlaurent

Première partie : *Nos familles et nos maisons*, en particulier page 84.

EDUCATION ET INSTRUCTION.

a) Education et instruction. Définissez l'une et l'autre. Quel est leur but ? Laquelle de ces deux formations vous paraît la plus importante ?

Qu'appelle-t-on une bonne éducation ? Doit-on entendre seulement par là de bonnes manières, la politesse ? N'y a-t-il pas quelque chose de plus important ? Qu'est-ce, d'après vous, qu'un homme bien élevé ?

b) Comment, à votre avis, doit se faire l'éducation ? Donnez des remarques personnelles sur des faits, des exemples, dont vous avez été témoins.

c) Montrez que le père et la mère possèdent, plus que tout autre, les moyens essentiels, les qualités fondamentales pour élever leurs enfants. Quelles conclusions en tirez-vous au point de vue des droits sur l'éducation des enfants ?

Pourquoi faut-il préparer les jeunes à leur future tâche d'éducateur ? De quelle manière convient-il de le faire ?

Donnez ici vos idées librement, mais avec précision.

Que pensez-vous de la formule : l'enfant appartient à ses parents ? Quel sens faut-il lui donner ? Que doit être le maître d'école par rapport aux parents ?

d) Quels sont les droits de l'Eglise dans l'éducation ? Sont-ils les mêmes sur tous les enfants ?

Quel est le rôle de l'Etat ? (répondez très sommairement : vous aurez l'occasion d'y revenir).

Pendant 23 ans ces questions sur les rôles respectifs de la famille, de l'Eglise, de l'Etat ont provoqué pendant un mois la réflexion des élèves de terminale des Cours normal et supérieur. La confrontation de l'Enseignement de cette deuxième partie de l'Encyclique ayant rapport aux trois sociétés dont relève l'éducation, avec ces questionnaires de Sociologie, confirment notre hypothèse selon laquelle les questions du CERCA suivent exactement le plan même de celle-ci.

Mais observons un compte rendu de devoir parmi dix autres de même veine, signé d'Antoine Gouze :

"L'enfant n'appartient pas à la famille ni à personne, mais il est une personne humaine et non une chose. Comme l'homme, l'enfant n'appartient qu'à Dieu. Personne ne peut avoir sur lui un droit de propriété, comme sur un animal par exemple. La formule dont nous parlons sert simplement à mettre en lumière les droits de la famille contre certaines prétentions excessives de l'Etat".

Mais l'Eglise a des droits... En ce qui concerne les baptisés l'Eglise acquiert par là, ce que Pie XI dans son Encyclique sur l'Education (que vous devriez lire très attentivement) nomme : la maternité spirituelle. En vertu de cela le droit de l'Eglise est plus fort que celui de la famille en ce qui concerne

la formation religieuse et tout ce qui peut s'y rattacher.
L'Eglise d'ailleurs n'en usera qu'avec une grande prudence,
tant elle respecte le rôle naturel de la famille"

Quant à l'Etat, il a d'abord le devoir de favoriser
l'exercice des droits de la famille et de l'Eglise...etc.

Résumons son rôle en trois mots : favoriser, contrôler,
suppléer".

Nous constatons que ce sont les thèmes de l'encyclique
traduits en langage accessible à de jeunes paysans de 20 ans.

L'analyse du corpus "compte-rendus de sociologie" montre
que cette référence aux encycliques, loin de n'être qu'occa-
sionnelle revenait fréquemment tous les ans : que ce soit
Casti Connubii, Divini illius Magister, Divini Redemptoris,
Rerum Novarum, Quadragesimo Anno, sans compter les Lettres
de Pie XII sur les questions rurales périodiquement publiées
et commentées dans les éditoriaux.

Elles étaient inscrites dans le manuel de J. du Plessis,
signalées à propos des questionnaires et des compte-rendus.
Leur lecture faisait partie de l'héritage de culture humaine
et chrétienne recommandé à l'élève du Cours normal, exigé de
l'élève du Cours supérieur.

8.4. QUEL SENS DONNER A CETTE REFERENCE CONSTANTE DE L'ECOLE
D'ANGERS A L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE L'EGLISE ?

Pour tenter une explication, nous nous interrogerons d'abord sur la valeur des Encycliques, ce qui nous conduira à revenir ensuite sur l'emploi conjoint au CERCA du concept d'Enseignement social et de Sociologie pour désigner la même discipline ?

- l'autorité des Encycliques pontificales en regard
du magistère de l'Eglise

Le Concile Vatican II proclame que "la charge d'interpréter de façon authentique la parole de Dieu, écrite ou transmise, a été confiée au seul magistère vivant de l'Eglise dont l'autorité s'exerce au nom du Christ... Ce magistère n'est pas au-dessus de la parole de Dieu, mais il la sert ..." (31)

Celui-ci, peut-on y lire encore, a été remis par le Christ aux apôtres et par eux à leurs successeurs : le collège épiscopal des évêques en union avec le Pape. Ils ne peuvent recevoir de nouvelle révélation (L. G. 25, 26) ; mais ils sont chargés de conserver la Révélation, dont le Christ est la plénitude, en s'appliquant à la scruter et à l'énoncer correctement. Ils ont à prêcher au peuple de Dieu, la foi qui doit régler sa pensée et sa conduite. Ils possèdent un charisme certain d'infailibilité lorsque, attentifs à éviter toutes les erreurs, ils enseignent qu'une doctrine concernant la foi et les moeurs l'impose d'une manière absolue.

Cependant, les documents du magistère n'ont pas tous la même autorité doctrinale. Celle-ci, pour s'en tenir aux seuls textes conciliaires, va croissant depuis les Déclarations, les Décrets, en passant par les Constitutions pastorales, jusqu'aux Constitutions doctrinales, dont l'autorité est la plus haute.

(31) Concile Vatican II. Constitution dogmatique : La Révélation divine
"Dei verbum" p. 132

Cependant, l'assentiment religieux de la volonté et de l'intelligence plus ou moins ferme suivant la nature des documents, est dû par tous les fidèles au magistère authentique du Souverain Pontife, même lorsqu'il ne parle pas ex Cathédra. (L.G. n° 35 p. 53).

En regard de cette fonction magistérielle, les théologiens se préoccupent du problème de l'autorité religieuse attachée aux différents écrits pontificaux. Les encycliques sont un type de document relativement récent dans l'Eglise (32). Ce sont des lettres circulaires, ainsi que l'exprime l'étymologie : "*Litterae encyclicae*" destinées à l'Eglise universelle. Les encycliques, nous disent les théologiens, n'engagent pas l'infaillibilité pontificale.

"Actes du magistère ordinaire, c'est-à-dire que le Pape y propose, à toute l'Eglise, une direction, un enseignement qui, sans être définitifs, s'imposent à l'attention des catholiques. Mais les fidèles ne sont pas tenus d'y adhérer comme à un dogme, puisque la vérité doctrinale n'y est pas solennellement définie. Ils sont conviés à leur donner un assentiment religieux fondé sur l'autorité du gouvernement universel de l'Eglise".(33)

C'est en 1891 que le Pape LEON XIII avait inauguré l'ère des encycliques sociales. On sait qu'il avait été alerté par des catholiques notoires, consacrés chacun à sa manière à une oeuvre d'apostolat social en différents points du globe, et donc poussé à écrire son encyclique grâce à l'action et aux attentes d'un catholicisme social implicite. Par contre coup, celui-ci, avec la promulgation de *Rerum novarum*, recevait en quelque sorte sa charte de naissance. De toute l'efflorescence

(32) la 1ère encyclique est de BENOIT XIV. Elle date de 1740.

(33) cf. VACANT et MANGENOT, (Professeurs à la Catho de Paris), Dictionnaire de théologie catholique, Paris, 1924, Article : Encycliques. (1913)

d'initiatives s'inscrivant dans ce mouvement, nous avons cité l'A.C.J.F. qui n'avait jamais cessé d'affirmer sa vocation sociale ; les Semaines Sociales qui se voulaient une sorte d'université ambulante, cherchant comment appliquer à la réalité la doctrine sociale du Magistère. Mais, surtout, l'Action Populaire, dont il nous suffit de rappeler ici les liens profonds qui l'unissaient à l'École d'Angers.

"Devenue, aux lendemains du Concile, un organe de recherche entre chrétiens sur toutes les questions sociales, pendant longtemps" et notamment pendant toute la période qui nous occupe, "elle fut un organisme d'enseignement et de vulgarisation pour tout l'enseignement social de l'Église donné à travers les Encycliques" (34).

A ne considérer que le mouvement du Catholicisme social, qui nous occupe, il apparaît que le rôle des laïcs intervient en aval mais aussi en amont de cet enseignement de l'Église. En aval, en tant qu'il y puise "les principes de réflexion, des normes de jugement et des directives d'action" pour éclairer son analyse des situations et "discerner les options et engagements qu'il convient de prendre pour opérer les transformations sociales, politiques et économiques", comme le rappellera plus tard Paul VI, dans la "lettre au Cardinal Roy" Octogesimo adveniens, (1971). En amont dans la mesure où l'enseignement social des papes sera une transposition théorique des tendances et des réflexions que les écoles catholiques sociales avaient déjà développées ou développeront. Le discours officiel prend alors en charge ce qui était élaboré dans ces groupes restreints et le propose à l'ensemble des catholiques. Ainsi la "doctrine sociale", à partir de Léon XIII, se développera dans un lien étroit avec le "catholicisme social". (35)

(34) interview R.P. de FARCY, 1982.

(35) VALLIN Pierre "Quand l'Église enseigne en matière sociale"
Cahiers de l'Actualité religieuse et sociale n° 190, 1er octobre
1979, p. 8.

En amont et en aval, conjointement, en tant que les laïcs participent en communion avec le magistère à la transmission de la parole de Dieu par le canal de la tradition vivante de l'Eglise. Les vérités de l'Évangile demandent à être constamment explicitées, retraduites, en fonction des nouvelles manières de vivre. Elles sont en effet comme des gemmes qui contenaient dès leur apparition bien plus de choses qu'elles n'en donnaient l'apparence. Le peuple de Dieu tout entier est concerné par cette traduction dans un langage d'aujourd'hui de la vérité de toujours. C'est ce que semble exprimer la constitution dogmatique sur la Révélation divine (36) où l'on peut lire :

"la perception des réalités aussi bien que des paroles transmises s'accroît, soit par la contemplation et l'étude des croyants qui les méditent en leur cœur, soit par l'intelligence intérieure qu'ils éprouvent des choses spirituelles, soit par la prédication de ceux qui, avec la succession épiscopale, reçoivent un charisme certain de vérité" (36)

Le mouvement social chrétien englobait en France les milieux ruraux, et nous avons évoqué les travaux des Pères de Ganay, Barde et Drogat par le biais de la commission rurale et de leurs engagements en faveur de l'action catholique rurale (Publications, animation de mouvements ...)

Le complexe ESA/CERCA y eut sa part très active. Outre que l'Enseignement social de l'Eglise était enseigné de façon constante au niveau supérieur ESA-Catho. Nous pouvons signaler les noms les plus connus pendant la guerre et au lendemain de celle-ci : le P. Legrand, Antoine Gouze. Nous avons longuement développé tout au long de ce chapitre comment cet enseignement était représenté auprès des élèves du CERCA par l'usage très étendu des manuels de M. du Plessis, du P. Drogat, et par l'Enseignement d'Antoine Gouze, puis V.S. Petittlaurent, pour ne citer que les plus connus.

(36) Concile Vatican II R.D. p. 131.

Nous comprenons que, avec un environnement culturel de cette nature, les encycliques aient une place centrale dans l'"Enseignement Social" du CERCA jusque vers les années 50. Dans la perspective des fondateurs, les EACA étaient une forme d'apostolat social. S'ils avaient à coeur d'être fidèles aux leçons des Papes et des évêques, c'est parce qu'ils pensaient "qu'il n'est d'apostolat valable que de l'Eglise même".

Enseignement Social et/ou Sociologie ?

Au terme de cette étude, il nous semble nécessaire de dépasser la première approximation que nous donnions du sens de ces deux termes, conjointement utilisés par le CERCA, en ce début de chapitre.

L'utilisation par lui du concept de sociologie est impropre, ainsi que nous l'avons observé ; en effet au CERCA, il ne cesse de recouvrir un enseignement normatif, alors qu'au sens actuel du terme, la sociologie veut aborder les problèmes sociaux dans une perspective scientifique, qui se propose de constater ce qui est sans visée normative.

Non que les professeurs du CERCA se refusent à utiliser la méthode "objective", "positive", des méthodes et des techniques scientifiques telles que les préconisaient Auguste Comte ou plus récemment Emile Durkheim.

Nous avons vu en effet les élèves du CERCA invités à faire enquête sur les organisations professionnelles de leur région, pour s'attacher à comprendre ce qui existe ; le fonctionnement, et l'utilisation qui en est faite par les protagonistes.

Mais le CERCA, d'avant 1960, ne se cantonnait pas dans un discours sociologique sur les problèmes agricoles et ruraux. Au delà du constat de ce qui est, il vise à définir ce qui doit être. Pour lui, comme pour l'ESA, il s'agit d'un enseignement chrétien qui s'inspire de la "doctrine sociale de l'Eglise" au sens souvent utilisé sous Pie XII et, par le Pape lui-même, au lendemain de la dernière guerre mondiale. Ce phénomène historique qui s'origine dans l'encyclique de Léon XIII Rerum novarum (1891) est caractérisé d'abord en ce qu'il est constitué par la continuité d'une intervention écrite des papes. Le mot "doctrine" évoque bien ce caractère d'enseignement suivi : il ne s'agit pas d'une science sociale au sens où nous avons défini la sociologie comme une science objective, mais d'une parole dite par des "docteurs" ayant autorité, et cela au nom de leur charge.

Quel est le champ évoqué par l'adjectif "social" ?

Au CERCA, il englobe et dépasse le sens qui semble être celui des encycliques dites "sociales" et dont nous empruntons la définition au Père Vallin : "Selon les auteurs qualifiés (37), le social serait l'aspect économique de la société. Mais il faut ajouter que l'économique visé ici n'est pas l'économie pure ; le champ est tout aussi bien celui auquel s'intéresse des institutions comme la sécurité sociale, le droit social ou que l'on regroupe dans les journaux sous des expressions comme le "climat social", les luttes sociales, les problèmes sociaux. La correction est d'autant plus nécessaire que l'enseignement des papes touchant ces sujets insiste précisément sur le fait qu'il n'y a pas un domaine économique que l'on pourrait absolument distinguer de l'ensemble de la vie en société ; ou, sous une autre forme qu'il n'y a pas de lois économiques proprement dites : les réalités que l'on dit économiques sont aussi bien des réalités morales, politiques, culturelles, et non étrangères non plus à la conscience et à la vie des forces religieuses dans la société.

(37) VALLIN Pierre "Quand l'Eglise enseigne en matière sociale".
Cahiers d'Actualité Religieuse et Sociale n° 190 pp. 551-153
CALVEZ et PERRIN, qui dit-il font référence en la matière

Il est donc pertinent de mettre l'adjectif en rapport avec l'expression courante au siècle dernier : la question sociale, terme sous lequel on visait les problèmes posés à la société par la condition des ouvriers. Et dont veut traiter Rerum novarum. Il est certain que les documents qui se réfèrent à cette première intervention (Quadragesimo Anno, Octogesima Adveniens...) abordent des questions qui dépassent la questions ouvrières, ils parlent également des travailleurs de la terre etc..."

Or cette acception de social ne recouvre, selon nous, que le programme du Cours normal 1ère et 2ème année et Cours supérieur directement lié aux encycliques sociales. En tant qu'il intègre les encycliques sur le mariage, l'éducation, il embrasse toute la dimension sociale de l'homme et sa dimension personnelle. Or cette perspective relève d'une approche de philosophie sociale.

Les propos du R.P. Legrand nous suggèrent la pensée que l'Enseignement au CERCA a été traversé en fait par deux courants traditionnels de la philosophie sociale :

- le courant spéculatif représenté par PLATON. Le penseur ne s'enquiert pas méthodiquement des faits, mais s'inspire de principes à priori, ici principes de droit naturel, principe de subsidiarité par ex., qui étaient, aux dires du R.P. Legrand, les principes inspirateurs des Encycliques.

- le courant positif représenté par ARISTOTE. Les représentants du courant positif commencent par s'informer de ce qui existe, rassemblent un matériel d'observation dans le but d'établir des règles d'action pour l'avenir. Il semble que ce fut l'approche de l'Ecole de Sociologie de Le Play dont nous savons que l'Ecole d'Angers s'inspirait volontiers.

Confirmant notre analyse, le Père de Montbron commente : "A partir de 1946, cet enseignement relié aux encycliques sociales, (au sens restreint et au sens large), prit une ampleur plus vaste encore, avec une distinction plus marquée entre sociologie (structure et dynamique des sociétés) et doctrine ou morale, les deux secteurs étant cependant reliés par une sorte de philosophie sociale, pas très élaborée, où s'exprimaient les tempéraments contrastés des diverses personnalités du CERCA et de l'ESA" (38). Selon le Père de Montbron la tendance platonicienne, spéculative, faisait moins le poids que la tendance aristotélicienne, positive : cette dernière corrigeait sans cesse ce que pouvait avoir de danger d'irréalisme, voire d'idéologie, la première". (38)

Au terme de cette analyse sur l'enseignement social au CERCA, il nous semble que notre hypothèse selon laquelle cette discipline était particulièrement porteuse du sens se trouve confirmée.

L'Enseignement social était le moyen que le CERCA s'était donné pour atteindre ses finalités les plus spécifiques, concernant la vision de l'homme et de la société. En effet, par ses matières techniques agricoles, il ne se démarque pas des finalités poursuivies par toutes les écoles agricoles similaires, aussi bien du secteur public que du secteur privé. Par la nature des contenus de sociologie, leur dimension juridique et l'inspiration chrétienne que leur confère l'incessante référence aux enseignements pontificaux, les finalités annoncées par le Père Guilloux dans les éditoriaux ne furent pas simple façade. Et la consigne suivante donnée aux élèves de l'apprentissage en 1949 n'avait pas qu'une signification purement symbolique : "L'enseignement social c'est le catéchisme du CERCA. Apprenez votre catéchisme". Au niveau des contenus, c'est par lui que s'affirma le "caractère propre" du CERCA. Au sens où l'entend la loi Debré de 1959.

(38) MONTBRON (H. de) Correspondance inédite 9.06.84 p. 27.